

Les notes des matières sont évaluées en Comptes Rendus (CR) de chacune des matières traitées lors des travaux et/ou des présentations à l'enseignement et de la participation de chacun des étudiants. L'enseignement, en concertation avec les responsables pédagogiques, décide de la répartition des notes et de la forme sous laquelle la justification d'absence s'inscrit à la note. La note de session 2 prévaut, les étudiants ont 10 CR M2 en tout.

Une note plancher à 10/20 sur toutes les UE.

Une note plancher à 10/20 pour les 2 UE professionnelles. L'UE professionnel et l'UE insertion professionnelle

RECORDATION : Le jury va prononcer souverainement sur la possibilité ou non de réadmettre.

La décision du jury apparaît sur le relevé des notes par la mention « non admis à redoubter » ou « admis à redoubter ».

En cas de M2, les UE sont généralement acquiescées en cas de redoublement et capitalisées des années précédentes. Les UE acquiescées moyennent les notes obtenues, ou à 10/20, en cas d'absence. Les UE acquiescées moyennent les notes obtenues, ou à 10/20, en cas d'absence.